

Information des confédérations musicales nationales

CFBF-CMF-FSCF-UFEM

A propos des Jeux Olympiques et paralympiques de Paris 2024

à destination des fédérations régionales, entités départementales

et des ensembles musicaux

Paris 2024 a sollicité, via le ministère de la Culture (*Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle - DG2TDC*), **le concours des harmonies, fanfares et ensembles musicaux**, dans la volonté que les jeux soient une grande fête populaire et dans le contexte de l'Olympiade Culturelle.

Les 4 confédérations musicales nationales ont décidé de répondre positivement à l'appel de Paris 2024. En accord avec la DG2TDC, un collectif national (collectif.national@fanfares.fr) a été créé afin de proposer des actions de qualité concertées et coordonnées.

Les jeux olympiques de Paris 2024 seront l'événement majeur scruté par le monde entier.

Dans cette optique, nous souhaitons associer les fédérations régionales, départementales et les ensembles musicaux pour offrir la meilleure image des associations de pratique musicale en amateur.

Le déroulement du parcours de la flamme et des jeux fait intervenir plusieurs acteurs :

- le parcours de la flamme dans les départements est placé sous l'autorité des **Comités Territoriaux d'Engagement** gérés par les départements,
- les fan zones sont placées sous l'autorité des **villes** (Clubs 2024)
- **Paris 2024** gère la compétition et les installations olympiques

Dans cette organisation complexe, le collectif porte ses efforts :

- sur la mise en place de **deux week-ends de folie** lors des jeux, les 3-4 août (jeux olympiques) et 31 août (jeux paralympiques) dans les villes où ont lieu des épreuves ou dans les fan zones
- sur **l'accompagnement de toute initiative locale** d'animation du parcours de la flamme ou de l'animation des fan zones au coeur des territoires

Nous lançons un appel à manifestation d'intérêt par le biais d'un sondage à destination des associations musicales, musiciennes et musiciens: nous vous invitons à le relayer massivement et de nous rejoindre dans la volonté, lors des jeux, de faire gagner nos harmonies, fanfares et ensembles musicaux !

Cliquez-ici pour remplir le sondage : <http://sondage.fanfares.fr>

La date limite de remplissage du sondage est fixée au 1er mars.

LE RÉSULTAT DE CE SONDAGE CONDITIONNE LA FAISABILITÉ DES PROJETS.

L'adresse mail collectif.national@fanfares.fr peut être employée pour joindre le collectif constitué de :

- la Confédération Française des Batteries et Fanfares (CFBF),
- la Confédération Musicale de France (CMF),
- la Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF),
- l'Union des Fanfares et Ensembles Musicaux France (UFEM)